

Correspondance avec le secteur privé (R.O.M.E)

- catégorie professionnelle (CP)
- domaine professionnel (DOM)
- emploi/métier (E/M)

- CP 31 : Professionnels de la santé
- DOM 311 : Praticiens de la santé
- E/M 24 111 : Médecin praticien
- E/M 31 111 : Médecin du travail

EMPLOI/METIER

Autres appellations	<ul style="list-style-type: none"> • Médecin du travail • Médecin de santé au travail • Médecin de prévention
Facteurs d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du cadre réglementaire : décret 2000-542 modifiant le décret 85-603 • Réforme de la médecine du travail dans le secteur privé (juillet 2004) • Développement de la psychodynamique du travail
Définition	<ul style="list-style-type: none"> • Surveille la santé des personnels lors de l'examen annuel ou sur demande. Informe et conseille le personnel et l'administration sur l'environnement sanitaire et les conditions de travail. Participe à la prévention des risques
Situation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Département, structure intercommunale, commune, région, centre de gestion • Généralement rattaché à la DRH ou la direction de la santé et de la prévention
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en bureau, au sein d'un cabinet médical et en milieu de travail • Nombreux déplacements • Horaires réguliers • Disponibilité vis-à-vis des patients • Devoir de réserve et de confidentialité • Incompatibilité de fonction avec le médecin agréé de la même collectivité et la médecine de contrôle • Obligation de formation médicale continue (loi 2002-303 du 04/03/02 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé)
Spécialisations/Extensions	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction d'une discipline complémentaire : ergonomie, psychopathologie du travail, toxicologie ; d'un élargissement de la fonction : coordination médicale
Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie dans l'organisation du travail • Autodéfinition des missions (en cohérence avec le décret 2000-542 du 16/06/00 modifiant le décret n° 85-603 du 10/06/85 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale) • Indépendance technique et professionnelle dans le respect du code de déontologie et du code de la santé publique • Force de proposition auprès de l'administration et de la direction du personnel • Activités suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique • Des erreurs médicales, juridiques ou administratives dans les actions, un non-respect des règles et procédures techniques, administratives et financières dans leur mise en œuvre, peuvent avoir des conséquences négatives en termes de service public rendu • Une mauvaise analyse des besoins des agents en termes de santé au travail, peut réduire l'impact du projet de la collectivité. Ces erreurs peuvent engager la responsabilité disciplinaire, civile et pénale de l'agent

EMPLOI/METIER

Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Communication permanente avec les agents, l'autorité territoriale et leurs représentants ; force de proposition auprès de l'autorité territoriale • Echanges réguliers d'informations avec les différents services de la collectivité • Travail en partenariat avec les infirmières du travail, les ergonomes, les assistants sociaux, les ACO • Relations avec les médecins traitants, le comité médical, la commission de réforme, etc...
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Technologies de l'information et de la communication ; matériel médical spécifique ; véhicule de service
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie : A • Filière : Médico-sociale secteur médico-social • Cadre d'emplois : Médecins
Conditions d'accès	<p>Concours externe ou interne avec condition de diplôme</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Médecins</u> : <ul style="list-style-type: none"> - pour le concours de généraliste : diplôme d'Etat de docteur en médecine - pour le concours de spécialiste : diplôme d'Etat de docteur en médecine et justifier d'un diplôme ou certificat d'études spécialisées <p><i>Décret n° 92-851 du 28/08/92 modifié</i></p>

ACTIVITES

Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de consultations médicales • Surveillance des personnels sur les postes à risques, des malades ou handicapés • Conseil auprès de l'administration et du personnel en matière de santé et de conditions de travail • Veille permanente sur le milieu de travail • Mise en œuvre d'actions d'information sur l'hygiène et la sécurité
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation d'avis sur les projets de construction, de modification ou d'aménagement des locaux et des équipements de travail • Etablissement et mise à jour, en liaison avec l'ACMO des fiches de risques professionnels propres au service et des effectifs d'agents exposés à ces risques • Communication des fiches de risques professionnels à l'autorité territoriale et au comité d'hygiène et de sécurité • Formulation d'avis et conseil sur les produits utilisés • Participation aux CHS et CTP • Etablissement du rapport annuel d'activité • Participation aux études et enquêtes épidémiologiques

COMPETENCES

Savoir-faire	Savoirs
Réalisation de consultations médicales	
<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer des examens médicaux dans le cadre du suivi des agents • Evaluer l'aptitude au poste de travail • Collecter des informations sanitaire et médicales • Interpréter des résultats d'examens cliniques, biologiques, radiologiques • Elaborer un diagnostic médical • Orienter vers les structures compétentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre réglementaire, enjeux et évolutions en matière de santé publique • Loi 2002-303 du 04/03/02 sur le droit des malades et la qualité du système de santé • Médecine générale • Différents types de visites (d'embauche, de reprise, annuelle) • Pathologie et psychopathologie du travail • Méthodologie de collecte et traitement de l'information • Techniques d'interprétation et de diagnostic • Acteurs et dispositifs de santé publique
Surveillance des personnels sur les postes à risques, des malades ou handicapés	
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les risques potentiels des postes de travail • Réaliser une surveillance médicale particulière des travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux, des agents souffrant de pathologies particulières 	<ul style="list-style-type: none"> • Typologie des risques au travail • Milieu institutionnel, sanitaire, social local • Milieu du travail • Méthodologie d'ingénierie de projet • Législation sanitaire et sociale • Statut de la fonction publique territoriale • Métiers territoriaux de la santé publique et connexes (social, enfance, etc.)

COMPETENCES

Savoir-faire

Savoirs

Conseil auprès de l'administration et du personnel en matière de santé et de conditions de travail

- Conseiller les élus et les agents sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité des locaux, l'adaptation des postes de travail à la physiologie humaine et les risques liés aux différentes nuisances
- Sensibiliser les élus à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, l'hygiène générale des locaux de service, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel
- Proposer des aménagement des postes de travail ou des conditions d'exercice, justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents

- Instances et processus de décision
- Effectifs et pyramide des âges de la collectivité
- Techniques de communication et négociation
- Principes de l'ergonomie

Veille permanente sur le milieu de travail

- Ecouter les agents et analyser les situations
- Evaluer les besoins des agents en matière d'hygiène, de conditions de travail et de santé publique
- Réaliser une veille juridique et sanitaire
- Appréhender l'incidence des évolutions technologiques, organisationnelles sur les conditions de travail
- Concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets visant à prévenir ou résoudre des problèmes de santé publique
- Formuler des avis pour l'établissement d'un plan de prévention

- Techniques d'écoute
- Techniques et outils d'évaluation
- Techniques de recherche documentaire
- Réseau professionnel d'information
- Méthodologie d'ingénierie de projet
- Santé du fonctionnaire : statut, congés maladies, comités médicaux, etc...
- Réglementation du travail

Mise en œuvre d'actions d'information sur l'hygiène et la sécurité

- Informer et former tous types de publics en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé

- Notions d'ingénierie pédagogique
- Techniques d'animation